

16 Avenue Graham Bell 77600 Bussy-Saint-Georges AR 69

E TAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Date de commande : 18/07/2024 Valide jusqu'au : 18/01/2025 N° de commande : 569945

Commune: Bussy-Saint-Georges

Code postal : 77600 Code insee : 77058

Lat/Long: 48.833426, 2.694986

Vendeur ou Bailleur : SCI LES ESSARTS

Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s):

77058 000 AR 69



RADON

Niveau 1

Fiche Radon

SOLS ARGILEUX

Fort

SEISME

Niveau 1

Fiche Seisme

SIS

0

ENSA / PEB

Aucun

CASIAS

0

RECUL DU TRAIT DE COTE

Non concerné

ICPE

1

* A titre informat

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

https://www.etat-risque.com/s/KGBRG

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Туре	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention naturels		

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Туре	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Туре	Plans de Preventions des Risques	Exposition	
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique			

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune					
16 Avenue Graham Bell 77600 Bussy-Saint-Georges AR 69	77600 (77058)	Bussy-Saint-Georges					
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)							
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		Oui	Non X				
Prescrit ⁽¹⁾ ou anticipé ⁽²⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en co	urs de révision ⁽⁴⁾	Date					
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :							
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du P	PRN	Oui .	Non .				
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui •	Non -				
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risque	s miniers (PPRM)						
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIERS		Oui	Non X				
Prescrit ⁽¹⁾ ou anticipé ⁽²⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en co	urs de révision ⁽⁴⁾	Date					
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :							
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du P	PRM	Oui .	Non -				
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui •	Non -				
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risque	s technologiques (PPRT)						
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES		Oui	Non X				
Prescrit ⁽¹⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾		Date					
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :	Effet toxique ou e	effet thermique ou effet de surp	oression				
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		Oui	Non -				
> L'immeuble est situé en zone de prescription :		Oui	Non -				
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés		Oui	Non -				
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risqu	ues auxquels l'immeuble est exposé	ainsi que leur gravité, Oui	Non .				
probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾							

Situation de l'immeuble au regard du zonage	sismique règlementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classe	ée en :		
Zone 1 Tres faible X Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée	Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte
Situation de l'immeuble au regard du zonage	règlementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel ra	don classée en niveau 3		Oui Non X
Situation de l'immeuble au regard des Obliga	ations Légales de Débroussaillemen	t (ODM)	
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Oblig	gations Légales de Débroussaillement		Oui Non X
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les so	ls (SIS)		Oui Non X
Information relative aux sinistres indemnisés	s par l'assurance à la suite d'une cat	astrophe Naturels, Miniers ou Te	chnologiques
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une inder	nnité à la suite d'une catastrophe Naturels,	Miniers ou Technologiques ?	Oui Non
Situation de l'immeuble au regard du recul d	u trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au 2022-750 du 29 avril 2022?	recul du trait de côte et listée par décret nº	Oui	Non X N/C
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adres		Oui	Non N/C X
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait	t de côte est :	> d'ici à 30 ans > compris entr	re 30 et 100 ans N/C X
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions app	plicables à cette zone ?	Oui	Non N/C X
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de dé	molition et de remise en état à réaliser ?	Oui	Non N/C X
Retrait Gonflement des Argiles - Information	relative aux travaux non réalisés		
Article R125-24 du Code de l'environnement du Décre "En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'exper travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien de de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à	tise qui lui a été communiqué par l'assureur conforméme qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnise	ation et qui sont consécutifs à des dommages matéri	
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dan	s l'article R125-24 du Code de l'environner	nent.	Oui ⁽⁶⁾ • Non •
Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	A	cquéreur / Locataire
Nom	Date	Nom	
SCI LES ESSARTS	18/07/2024		
Signature	Lieu Bussy-Saint-Georges	Signature	
	bussy-came deorges		
Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de pre Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobilier d'Approuvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme. Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellem linformation non obligatoire au titre de l'information acquéreur locat Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travau	rs et rendu immédiatement opposable par arrêté préf ent en cours de modification ou de révision. Il est cor aire mais fortement recommandée.		ications de prescription.
Information sur les risques naturels, miniers ou technologic	ques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait georisques.gouv.fr et geoportail-urbanis		olus consultez les sites Internet :

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

Etat des risques, pollutions et sols

MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral							
N°	du		Mis à jour le				
2. Adresse		Code postal ou Insee		Commune			
16 Avenue Graham Bell 77600 Bussy-Saint-Georges		77600 (77058)		Bussy-Saint-George	es		
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'U	N OU PLUSIEURS PLA	ANS D'EXPOSITION AU BRI	JIT (PEB)				
>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB					Oui	Non	х
			Révisé	Approuvé E	Date		
Si oui, nom de l'aérodrome :							
>L'immeuble est concerné par des prescriptions de trava	ux d'insonorisation				Oui o	Non	0
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés					Oui o	Non	0
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN	D'EXPOSITION AU BRUI	T (PEB)					
L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'ex	position au bruit défnie cor	mme :					
	X zone A ¹ Très forte	zone B ² zone C ² Forte modéré					
¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)							
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie	e entre Lden 65 celle et 62)					
³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'ir	ndice Lden choisi entre 57	et 55)					
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'ir impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.11							
l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		9	
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LO	DCALISATION DE L'IMME	UBLE AU REGARD DES NUISA	NCES PRISENT EN CC	MPTE			
Document de reference :							
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Intern	net du Géoportail de l'institut	national de l'information géographi	que et forestière (I.G.N) à	l'adresse suivante :http:	s://www.geoportail.g	ouv.fr/	
Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de : peut être consulté à la maire de la commune de : où est sis l'immeuble.							
Vendeur ou Bailleur SCI LES ESSARTS		Date / Lieu 18/07/2024		Acquére	eur ou Locataire		

information sur les nuisances sonores aenennes pour en savoi	i plus consultez le site internet du ministère de la transition écologique et sondaire internet	ww.ecologique-solidaire.gouv.ii/
Modèle état des nuisances sonores aériennes	En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme	MTES/DGAC/juin 2020

ARGILES



SEISMES



POTENTIEL RADON



ICPE



SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS SIS - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES CASIAS - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site	e SIS à moins de 500 mètres		

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ICPE - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0006511808	Centre de production informatique(exIBM)	137 Mètres	<u>Détails</u>

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O		Indemr	nisation	?
INTE2114775A	Sécheresse	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	06/06/2021		OUI		NON
INTE0400918A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	01/02/2005		OUI	0	NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	0	OUI	0	NON
INTE9800288A	Sécheresse	Du 01/01/1992 au 31/05/1997	29/07/1998		OUI	0	NON
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 01/04/1983 au 28/04/1983	18/05/1983		OUI		NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur	Etablie le	18/07/2024
	Nom du vendeur ou du bailleur :	SCI LES ESSARTS
	Nom de l'acquéreur ou du locataire :	

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (<u>www.georisques.gouv.fr</u>)